

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 20 janvier 2022 à 18h30.

Présents : BOUCHE Estel, LABASSE Emmanuel, MARTIN Camille, PANCRACIO Amélie, TALANDIER DE L'ESPINASSE Théo, ROUX Frédéric, VAUZEILLES Daniel, FOURNIER Pascal, CREGUT Sylvain.

Absents excusés : SIMON Baptiste (pouvoir à Amélie PANCRACIO), BOUCHEREAU Pauline.

Mme Camille MARTIN est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil municipal approuvent le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2021.

STATIONNEMENT PAYANT

M. le Maire rappelle qu'il organise une réunion avec l'ensemble des commerçants du Lac Chambon, le lundi 24 janvier, et que la présence des élus est indispensable.

L'objectif de cette réunion est de faire le bilan de l'an passé et d'avoir les retours des commerçants ; et, plus particulièrement, de faire le point sur le stationnement des hébergeurs du Lac suite à la mise en place des macarons.

A priori, tous sont satisfaits de l'organisation, sauf Mme Margaux VERDIER, La Bonne Hôtesse (M. le Maire lui remettra un courrier réponse lors de cette réunion).

M. le Maire ne souhaite pas changer le système pour l'année 2022 puisque qu'il a bien fonctionné en 2021.

Mme Estel BOUCHE rappelle que, dans la Brève n°3, il était noté que les macarons pour les hébergeurs du Lac Chambon étaient exceptionnellement gratuits en 2021. Mme Amélie PANCRACIO explique que, même si les macarons sont gratuits pendant plusieurs années, il y a toujours la possibilité de les remettre payant quand le Conseil municipal le souhaitera.

M. le Maire précise que la réunion de bilan initialement prévue à l'automne n'a pas eu lieu ; et qu'ainsi, les macarons peuvent être donnés gratuitement. Seuls deux commerçants n'ont pas joué le jeu.

Mme Camille MARTIN insiste sur le fait de faire le point avec eux sur l'aspect financier.

MM. Pascal FOURNIER et Frédéric ROUX veulent que le paiement soit appliqué pour l'obtention de ces macarons.

Mme Amélie PANCRACIO répond que cela concerne une cinquantaine d'hébergeurs. Mme Camille MARTIN demande le coût de ces macarons et les élus répondent que c'est une question de principe.

Mme Estel BOUCHE demande si la gratuité s'applique alors aussi aux riverains à l'année. M. Sylvain CREGUT répond qu'ils ont déjà un tarif préférentiel. Ce dernier propose de faire payer les macarons puisqu'ils s'attendent à payer.

M. Pascal FOURNIER rappelle que l'entretien de la contre-allée coûte à la commune et que cela profite aux commerçants.

Le forfait à la semaine a été diffusé dans la brève. M. Sylvain CREGUT précise que les macarons ne concernent pas les meublés.

Mme Amélie PANCRACIO propose de faire payer 20€ par macarons. M. le Maire rappelle qu'ils sont valables du 1^{er} mai à fin septembre ; et qu'ainsi, le coût par mois est de 4€.

M. Frédéric ROUX propose de faire payer les macarons perdus.

Mme Camille MARTIN souligne que les clients ne paient pas très cher.

M. le Maire relie la brève n°3 dans laquelle il est expliqué que « *les hébergeurs du Lac Chambon auront un nombre de macarons (correspondant à leur capacité d'accueil) qu'ils donneront à leurs clients afin que ceux-ci bénéficient d'une*

gratuité exceptionnelle » [...] « L'été prochain, leurs clients paieront le stationnement en bénéficiant d'un tarif long séjour ».

Mme Estel BOUCHE dit que la brève est très claire et que leurs clients devraient s'acquitter du prix long séjour, qui est tarif préférentiel comme pour les riverains à l'année.

M. Sylvain CREGUT propose de leur laisser le choix entre le macaron payant et le tarif « long séjour ».

M. le Maire conclut sur le paiement d'un macaron à 20€ par chambre pour la saison 2022 ; et, s'ils n'en veulent pas, leurs clients devront s'acquitter du tarif « long séjour ». Les hébergeurs pourront acheter des macarons supplémentaires car ils peuvent avoir plusieurs véhicules par chambre.

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

VENTE DU BATIMENT DE LA POSTE : CESSION DES PARCELLES AE 369 & 370

Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération du 26 novembre 2020, la mise en vente du bâtiment de la Poste a été confié à l'agence AIP Sancy ;
- par délibération du 16 septembre 2021, tous pouvoirs a été donné à Monsieur le Maire pour engager la procédure de déclassement ;
- entre le 22 octobre et le 22 novembre 2021, deux enquêtes publiques de déclassement du domaine public ont été conduites pour la vente des parcelles attenantes au bâtiment de la Poste (bornée par le géomètre GEOVAL) : lors de cette enquête publique, aucune déclaration d'observations contradictoires n'a été faite autour de l'enquête et rien ne s'oppose au projet de déclassement ;
- à la suite de ces enquêtes, le plan de division a été réalisé par le géomètre GEOVAL en nommant les parcelles attenantes au bâtiment de la Poste : AE 369 & 370.

Il projette de nouveau le plan et invite à délibérer pour la vente de la parcelle AE 369 avec le bâtiment de la Poste (il rappelle que le prix de vente est de 65.000€) et la parcelle AE 370 à Mme GODET et MM. GODET (30€ / m²).

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour la vente de ces parcelles en précisant que, pour la parcelle AE 370, le tarif sera de au tarif de 30€/m², les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acheteurs.

CAMPAGNE DE STERILISATION 2022 DES CHATS ERRANTS

M. le Maire donne la parole à Mme Amélie PANCRACIO qui est en charge du dossier.

Cette dernière explique, que jusqu'à présent, les stérilisations de certains chats errants sur la commune ont été réalisées avec le partenariat de la SPA d'Issoire et que le coût des opérations sont partagés (50 % SPA Issoire, 50 % commune). Pour l'instant, aucune facture n'a été envoyée.

Aujourd'hui, Mme Amélie PANCRACIO présente la proposition de la SPA de Gerzat de signer une convention pour des stérilisations gratuites et une campagne publicitaire.

M. le Maire demande s'il y a la possibilité de faire des annonces via Facebook. Mme Amélie PANCRACIO répond que tous les supports publicitaires sont donnés par l'association.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour donner tous pouvoirs à M. le Maire afin de signer la convention et de prendre tout arrêtés nécessaires concernant ce dossier.

CANDIDATURES POUR MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC

I. Mme Camille LOUDIN - Trampoline

M. le Maire lit le courrier de Mme Camille LOUDIN relatif à la mise à disposition du terrain à la plage ouest pour l'installation d'un trampoline.

M. Pascal FOURNIER demande le tarif de la mise à disposition du domaine public. M. le Maire répond 1.490€ pour 2021. M. Pascal FOURNIER souligne que c'est un revenu intéressant pour la commune.

M. le Maire pose la question de l'augmentation de l'ensemble des mises à disposition. M. Sylvain CREGUT rappelle que certains paient l'électricité (dont les tarifs ne cessent d'augmenter) et suggère que la commission des finances étudie cette question. M. le Maire ajoute que les conventions (pour les terrasses en front de lac) devront être remises à jour pour le matériel (ex : parasols).

M. le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord pour donner un accord de principe à Mme Camille LOUDIN (le tarif et les conditions seront revus ultérieurement).

2. Demande verbal de M. Hugues AUBRY – Bistro Vallée

M. le Maire fait également part de la demande verbal de M. Hugues AUBRY qui souhaite louer une partie de la place de la Fontaine (il a le projet d'y installer un grand parasol). M. Pascal FOURNIER précise qu'il utiliserait la cabane pour y vendre des crêpes.

M. Théo TALANDIER DE LESPINASSE est d'accord pour l'installation de tables sur la place mais pose la question pour les personnes qui souhaitent simplement regarder le spectacle ou un concert offert par la commune dans le cadre de l'animation estivale.

Mme Amélie PANCRACIO rappelle que cette mise à disposition avait été exceptionnellement gratuite l'an dernier.

M. Sylvain CREGUT souligne qu'il y a un risque de privatiser également la scène.

Les membres du Conseil municipal sont dans l'attente de son courrier afin que la commission des travaux se rende sur la place pour s'assurer de la faisabilité du projet et ensuite pour délibérer.

3. TROTT IN NATURE : M. Fabien ROLLANDT / VTT ELECTRIQUE : M. Alexis GENDRE

M. le Maire lit le courrier de M. Fabien ROLLANDT pour la mise à disposition d'une parcelle, près de la plage ouest, pour la location de trottinette. Il précise que, l'an dernier, la collaboration s'est bien passée et rappelle le tarif de 2400€ (électricité comprise).

M. le Maire lit également le courrier de M. Alexis GENDRE qui propose le même type d'activité (trottinette) avec du snacking en plus. Il n'est pas favorable à cette candidature car M. Fabien ROLLANDT a été très sérieux l'an dernier et que le snacking ferait concurrence à certains restaurateurs du Lac.

M. Sylvain CREGUT explique qu'il a rencontré M. Alexis GENDRE et qu'il lui a conseillé de postuler pour la grande plage de Murol.

M. le Maire demande aux élus s'ils sont d'accord pour donner un accord de principe à M. Fabien ROLLANDT (le tarif et les conditions seront revus ultérieurement).

4. Flyboard : M. Rémi ROUX

M. le Maire fait part de la proposition de M. Roux concernant une activité flyboard sur le Lac Chambon. Une autorisation doit être demandée auprès du Conseil départemental. M. Daniel VAUZEILLES souligne le problème de la cohabitation avec les pédalos.

En raison du bruit des engins, du monde et des moteurs thermiques, les élus émettent un avis défavorable.

SUBVENTIONS

1. Réhabilitation de la Mairie

M. le Maire explique que le montant de l'enveloppe pour réhabiliter la mairie est d'environ 500.000€. Il propose de déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR), de la Région, du Conseil départemental (FIC)...

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour donner tous pouvoirs à M. le Maire afin de déposer toutes les demandes de subventions.

2. Parking du cimetière

Mme Estel BOUCHE, en charge du dossier, explique que le projet est de réaliser un aménagement paysager avec trois plates-bandes pour matérialiser des places de stationnement en épis (60 places + 3 ou 4 bus) et d'arborer l'ensemble avec des essences locales pour faire de l'ombre et cacher le parking en vue aérienne, et des fruitiers sur l'arrière (talus) pour une collecte partagée.

L'objectif est d'embellir le parking, et par conséquent, l'entrée du bourg en lieu et place de l'actuel terrain vague.

M. Pascal FOURNIER souligne qu'il contactera le propriétaire du terrain situé derrière la cabane Rabany pour qu'il enlève sa cabane et nettoie son terrain.

Mme Estel BOUCHE souligne que si les demandes de subventions sont accordées, les travaux pourront être réalisés au printemps de cette année.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour donner tous pouvoirs à M. le Maire afin de déposer toutes les demandes de subventions.

3. Aménagement du bourg

M. le Maire explique que l'ouverture des plis pour le marché public relatif à l'aménagement du bourg a été réalisé le 10 janvier 2022 et que le « mieux disant » s'est révélé être l'entreprise COUDERT.

Il fait part des chiffres suivants :

- Tranche ferme : 93.297,10€
- Tranche conditionnelle 1 : 79.389,00€
- Tranche conditionnelle 2 : 39.889,70€
- **Montant global H.T. : 212.575,80 €**

■ Subventions :

- Montant retenu : 163.020,00€
- FIC : 37.495,00 dont 23.000€ pour la voirie communale
- DETR : 47.460,00€

M. le Maire propose de réaliser la tranche ferme et la tranche 1 pour aménager jusqu'à la déviation (la tranche 2 n'est pas nécessaire pour l'instant).

Le reste à financer pour la commune est de 87.731€.

M. le Maire précise que des emprunts se terminent et suggère de renégocier les emprunts en cours. Mme Amélie PANCRACIO souhaite d'abord faire le point sur le budget.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour valider la réalisation de la tranche ferme et de la tranche 1 puis de déposer toutes les demandes de subventions.

Mme Estel BOUCHE demande si les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France ont bien été prises en compte. M. le Maire répond à l'affirmatif et souligne que la salle des anciens devra être accessible avec l'installation d'une rampe.

4. Camping-Car Park

M. le Maire projette l'approche budgétaire de la société Camping-Car Park pour aménager l'aire de Chambon sur Lac avec un coût total de 214.100€. Un appel d'offre devra être fait au vu du montant total du projet.

L'avantage avec cette société est que le produit sera livré « clef en main ». Si la commune suit le dossier, cela permettra de réaliser des économies mais la gestion des corps de métiers risque d'être difficile.

Le passage d'un géomètre n'est pas nécessaire.

Mme Camille MARTIN demande ce qu'en pensent M. et Mme BERTHELEMY, actuels gestionnaires du Camping Les Bombes. M. Sylvain CREGUT explique que la Délégation de Service Public arrive à son terme en 2023 et que, du coup, leurs investissements dans le camping sont gelés. Ainsi, ils demandent à ce que le délégataire soit désigné le plus tôt possible afin de savoir s'ils peuvent se projeter ou pas à compter de 2023.

M. Daniel VAUZEILLES demande si la durée de la DSP peut être modifiée : elle est de 18 ans afin de rentabiliser les investissements.

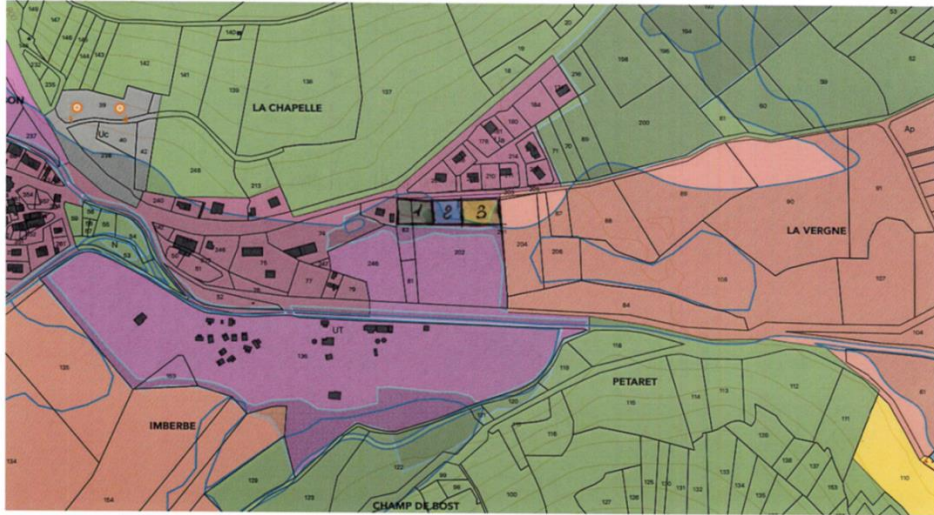
M. le Maire informe qu'il y a la possibilité de reprendre l'avocat qui avait constitué le premier dossier.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour consulter d'autres entreprises avec la diffusion du plan et pour le dépôt de demandes de subvention.

TERRAIN ENTRE LE LOTISSEMENT CHAMPESSAT ET L'AIRE DE CAMPING CAR

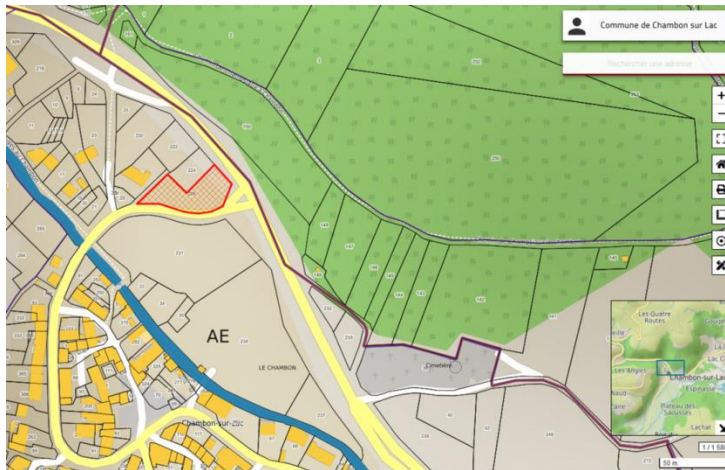
M. le Maire émet l'idée de faire 3 lots pour la vente de terrain constructible et projette le plan donné à l'analyse de l'expert-géomètre Frantz DERLICH.

Un nouveau diagnostic va être fait par rapport au Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI). M. Pascal FOURNIER précise que la zone est humide et que la construction ne doit pas être possible. Il propose de créer des jardins à la place. Mme Estel BOUCHE explique, qu'avec ce genre de projet, la commune peut gagner 1 fleur auprès du Conseil départemental. M. le Maire propose de lancer le projet de jardin partagé. Le Conseil municipal est enthousiaste avec cette nouvelle idée et souhaite étudier sa faisabilité.



VENTE DU TERRAIN AE 224 & 226

M. le Maire propose de vendre le terrain cadastré AE 224 & 226 (surface totale de 1.618m²), situé à l'entrée nord du bourg et de mandater l'agence AIP SANCY pour gérer le dossier.

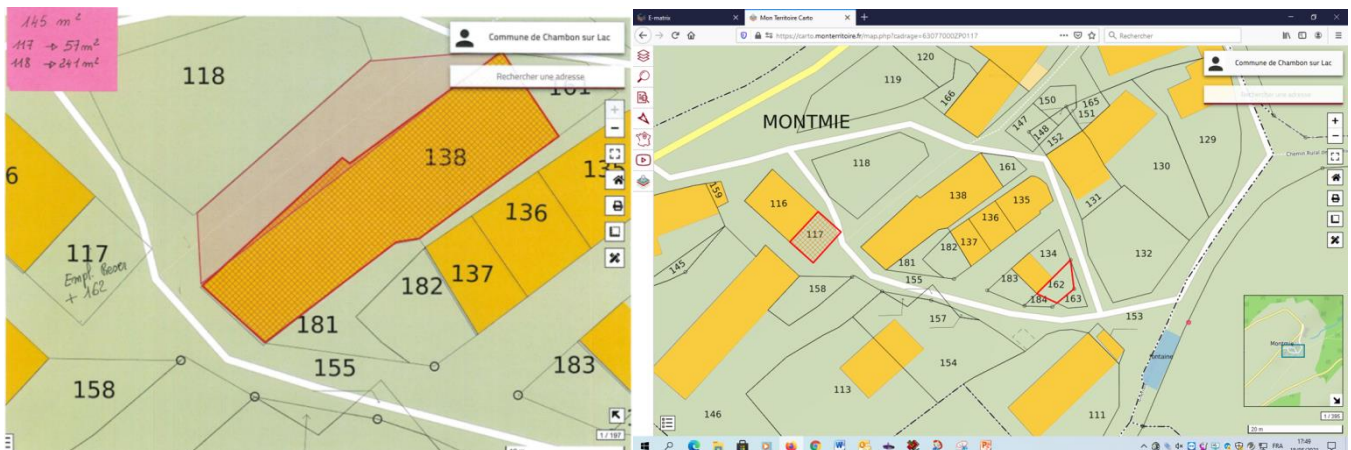


S'il y a des propositions d'achats pour ce terrain, il serait judicieux de privilégier un commerce pour redynamiser le bourg. Le sujet du mandat par une agence immobilière fait débat au sein de l'assemblée. M. le Maire rappelle qu'il y a obligation de publier l'annonce pour en informer l'ensemble de la population.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour la vente de ces parcelles et pour mandater l'agence AIP SANCY.

VENTE DE PARCELLE SECTIONNAL A MONTMIE

M. le Maire rappelle que M. BEAL souhaite acheter un terrain de section à Montmie et projette, de nouveau, les plans.



M. le Maire propose de vendre la parcelle de 142m² (en rouge) au tarif de 30€/m².

La somme recueillie pourra être réinvestie dans la station d'épuration ou pour le rachat de la parcelle ZPI 18.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour la vente de Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil municipal décide :

- **D'organiser le référendum pour avoir l'accord des résidents du lieu-dit Montmie concernant la vente du terrain,**
- **Donne tous pouvoirs à son maire, M. Emmanuel LABASSE, afin de signer tous documents relatifs à cette affaire citée ci-dessus en objet.**

COURRIER DE M. MAURAS

M. le Maire fait part des courriers de mécontentements de M. Jacques MAURAS, fils de M. Georges MAURAS mort en 1944, relatifs à l'installation d'un bar à bière près de la stèle de ce dernier.



M. le Sous-Préfet d'Issoire a été interpellé à ce sujet. La buvette et la stèle sont installées sur le terrain privé de M. BEAL. La construction de cette buvette, d'une superficie de moins de 5m², n'a pas nécessité de déclaration préalable. Un recours auprès de la CDPENAF peut être fait mais sera difficile à argumenter. M. le Maire contactera prochainement M. MAURAS, fils, pour évoquer la situation.

PERSONNEL

1. Personnel technique

M. le Maire explique qu'une réunion avec les adjoints et les agents techniques s'est tenu lundi dernier. Il en résulte que ces derniers sont d'accord pour remplir les feuilles de présence (pointage) et demandent à ce que les véhicules soient aux normes (suite à leur formation CACES).

De plus, la question de faire réaliser un diagnostic amiante va être étudié.

M. Pascal FOURNIER précise que la porte et la chaudière à fioul des ateliers municipaux devront être changées.

Mme Estel BOUCHE précise que, sur les feuilles de présence, les heures supplémentaires doivent être justifiées.

Elle propose également de faire noter les missions réalisées chaque jour. Elle s'offusque que les heures ne soient pas contrôlées comme dans le privé.

Mme Amélie PANCRACIO propose de le faire rédiger sur les prochaines fiches. Et, M. le Maire rappelle que la campagne des entretiens professionnels aura lieu en mars prochain.

2. Poste Adjoint administratif principale de 1^{ère} classe

M. le Maire explique, qu'à ce jour, Mme Florence DELAIGUE, adjoint administratif principale de 1^{ère} classe, est à 32h par semaine. Avec le surplus de travail dû à la régie des horodateurs et du recensement, elle souhaite passer à 35h par semaine.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour le passage de ce poste à 35h.

3. Poste de secrétariat

Le poste de secrétariat, actuellement occupé par Mme Aurélie RAYNAUD, sera libre à compter du 1^{er} juin. La rédaction et la publicité de la fiche de poste devront être faites.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour le recrutement d'un agent au secrétariat de la mairie.

4. Postes des saisonniers

M. le Maire rappelle que le recrutement (rédaction fiche de poste, publicité...) d'agents techniques pour la saison estivale devra être fait. La commune a la possibilité de bénéficier de contrats PEC.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour le recrutement d'agents techniques saisonniers.

M. le Maire souligne que Mme Murielle RIGAUD est une personne compétente. Elle suivra prochainement une formation.

5. Démarche de prévention des risques professionnels

M. le Maire fait part de la proposition du Centre de gestion d'un accompagnement de prévention des risques professionnels. Le coût est de 100€ par an.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour bénéficier de cette aide.

SME ISSOIRE : DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT

M. le Maire explique que, suite à la modification des statuts du SME d'Issoire, il est nécessaire de désigner à nouveau deux délégués (un titulaire et un suppléant). Il propose de désigner les anciens qui sont M. Frédéric ROUX et lui-même.

Il demande si quelqu'un d'autre est intéressé par cette délégation : personne d'autre ne le souhaite.

Après délibération, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour la désignation de M. Frédéric ROUX en tant que délégué titulaire et M. Emmanuel LABASSE en tant que délégué suppléant.

REPLACEMENT DES POTEAUX D'INCENDIE

M. le Maire projette les devis de l'entreprise SUEZ pour le remplacement des poteaux incendie en mauvais état de fonctionnement à Champsiaux, rue de la Dent du Marais, place de la mairie et près de la caserne des pompiers.

La commission des finances devra étudier ces devis pour le prochain budget.

Pour information, l'inventaire des poteaux accidentés est fait.

FORMATION DE 1^{ER} SECOURS

M. le Maire fait part de la proposition de Mme Clémentine VOILMY, maître-nageur et pompier volontaire pour une initiation gratuite au massage cardiaque et à l'utilisation du défibrillateur (10 personnes maximum, à partir de 8 ans).

M. le Maire suggère de proposer cette formation au Club des anciens de Chauffour.

ASSOCIATION TERRE ROMANE

M. le Maire fait part de l'augmentation de l'adhésion à l'association Terre Romane qui passe à 0,45€ par habitants et confirme que l'inscription de la commune a bien été validée.

SANCY SNOW JAZZ

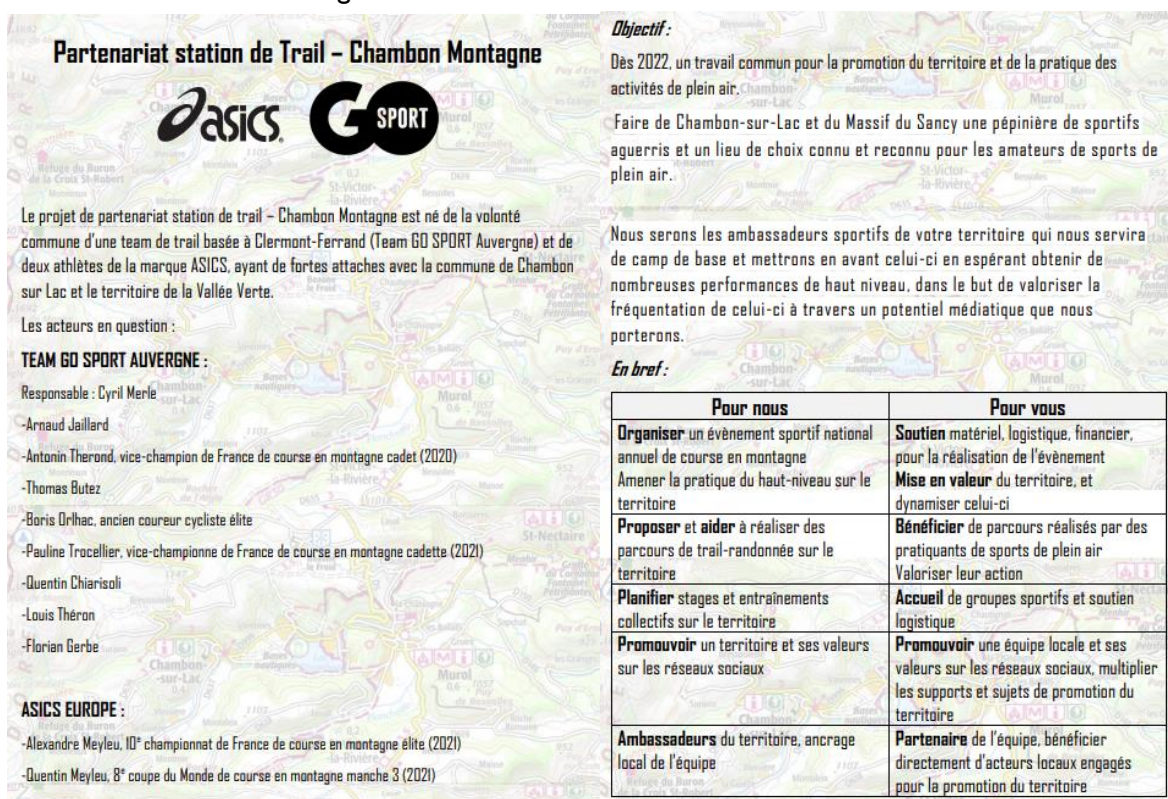
M. le Maire fait part de l'invitation au concert d'avant-première de la 32^{ème} édition du festival.

SITE REMARQUABLE DU GOUTS

M. le Maire informe les élus que l'association qui organise le « Site remarquable du goûts » est en pleine réorganisation. Ses statuts vont être revus prochainement et le lieu de manifestation changera certainement chaque année pour se dérouler sur l'une des communes de la Vallée Verte. M. Frédéric ROUX dit que le coût de cette organisation est d'environ 3.000€.

TRAIL ASICS

M. Théo TALANDIER DE LESPINASSE fait part de la proposition de MM. Quentin et Alexandre MEYLEU. Ces derniers sont très attachés à leurs racines Chambonnaises. Ils montent une équipe de trail et souhaite l'implanter sur le territoire de la commune avec l'organisation de d'évènements en 2022 et 2023.



Partenariat station de Trail - Chambon Montagne

ASICS **GO SPORT**

Le projet de partenariat station de trail - Chambon Montagne est né de la volonté commune d'une team de trail basée à Clermont-Ferrand (Team GO SPORT Auvergne) et de deux athlètes de la marque ASICS, ayant de fortes attaches avec la commune de Chambon sur Lac et le territoire de la Vallée Verte.

Les acteurs en question :

TEAM GO SPORT AUVERGNE :

Responsable : Cyril Merle

- Arnaud Jaillard
- Antonin Therond, vice-champion de France de course en montagne cadet (2020)
- Thomas Butez
- Boris Orlhac, ancien coureur cycliste élite
- Pauline Trocellier, vice-championne de France de course en montagne cadette (2021)
- Quentin Chiarisoli
- Louis Théron
- Florian Gerbe

ASICS EUROPE :

- Alexandre Meyleu, 10^e championnat de France de course en montagne élite (2021)
- Quentin Meyleu, 8^e coupe du Monde de course en montagne manche 3 (2021)

Objectif :

Dès 2022, un travail commun pour la promotion du territoire et de la pratique des activités de plein air.

Faire de Chambon-sur-Lac et du Massif du Sancy une pépinière de sportifs aguerris et un lieu de choix connu et reconnu pour les amateurs de sports de plein air.

Nous serons les ambassadeurs sportifs de votre territoire qui nous servira de camp de base et mettrons en avant celui-ci en espérant obtenir de nombreuses performances de haut niveau, dans le but de valoriser la fréquentation de celui-ci à travers un potentiel médiatique que nous porterons.

En bref :

Pour nous	Pour vous
Organiser un évènement sportif national annuel de course en montagne Amener la pratique du haut-niveau sur le territoire	Soutien matériel, logistique, financier, pour la réalisation de l'évènement Mise en valeur du territoire, et dynamiser celui-ci
Proposer et aider à réaliser des parcours de trail-randonnée sur le territoire	Bénéficier de parcours réalisés par des pratiquants de sports de plein air Valoriser leur action
Planifier stages et entraînements collectifs sur le territoire	Accueil de groupes sportifs et soutien logistique
Promouvoir un territoire et ses valeurs sur les réseaux sociaux	Promouvoir une équipe locale et ses valeurs sur les réseaux sociaux, multiplier les supports et sujets de promotion du territoire
Ambassadeurs du territoire, ancrage local de l'équipe	Partenaire de l'équipe, bénéficier directement d'acteurs locaux engagés pour la promotion du territoire

Ils sont à la recherche de partenariat dans le cadre de Chambon Montagne : le développement du trail peut correspondre à l'image du projet. M. Théo TALANDIER DE LESPINASSE se réjouit que des « enfants du pays » s'investissent sur le territoire.

Il rappelle que la fédération d'escalade a ouvert une quarantaine de voies et qu'elle cherche à financer des panneaux qui seraient installés en bas des falaises.

Mme Amélie PANCRACIO se désolé que ce ne soit pas déjà fait ; M. Théo TALANDIER DE LESPINASSE répond que les topos seront prêts pour 2022 ou 2023.

TEAM DU SUD RCZ

M. le Maire fait part de la demande de la Team du Sud RCZ de se rassembler aux abords du Lac Chambon le samedi 4 juin prochain, dans le cadre de leur weekend de rassemblement dans le Puy de Dôme.

Les membres du Conseil municipal ne sont pas favorables au lieu car cette manifestation se déroulera pendant le weekend de Pentecôte (forte affluence et nombreuses manifestations). Ils préfèrent leur proposer les sites de Chambon des Neiges. Un courrier sera rédigé en ce sens.

GEONAT

M. le Maire projette et lit l'affiche relative à l'enquête qui est réalisé par le cabinet GEONAT sur le contrat territorial du Lac Chambon, à l'amont de la Couze Chambon et de ses affluents. Les avis peuvent être donnés jusqu'au 07 février prochain.

INTERVENTION DE M. PASCAL FOURNIER

M. l'Adjoint demande à louer une balayeuse après les vacances d'hiver (celle de Besse et St Anastaise ne suffit pas). Il conviendra de se renseigner sur les tarifs de location et de les comparer aux précédentes locations faites par la commune.

Parallèlement, il faudra mandater la SAVAC pour déboucher les toilettes de la pétanque.

INTERVENTION DE M. DANIEL VAUZEILLES

1. Maison de la réserve de la Vallée de Chaudefour

M. Daniel VAUZEILLES a contacté l'entreprise BAPT pour la réfection du zinc de la Maison de la Réserve. Ce dernier, ayant beaucoup de travail actuellement, fera un devis dans plusieurs semaines.

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a besoin de pouzzolane pour drainer le sol avant d'installer l'escalier extérieur.

La matérialisation du parking devra être faite avec, éventuellement, une bombe. M. Pascal FOURNIER propose le système des bandes pour les stades de rugby.

2. GAEC de Vauzelles

M. Daniel VAUZEILLES souhaite savoir où en est le dossier du GAEC de VAUZELLES. Mme Estel BOUCHE répond que l'année 2019 n'a pas été payée, que l'année 2021 n'a été payée qu'en partie et que la convention, qui a été signée, risque d'être dénoncée.

3. Eclairage public

Il demande le décalage de l'horloge de l'éclairage public à Montmie d'une demi-heure (à 5h30 au lieu de 6h00 et à 22h30 au lieu de 23h00).

4. Parrainage présidentiel

Il demande à M. le Maire s'il souhaite parrainer un candidat à l'élection présidentielle. Ce dernier répond que, pour le bien de la commune, il ne soutiendra aucune candidature. En effet, il ne souhaite pas « salir l'image de la commune », lui porter préjudice : il souhaite conserver la bonne ambiance dans l'équipe municipale.

La séance du conseil est levée à 22h00.